

## Le catalogue Netflix devra être 30% européen

Le catalogue des plateformes de vidéo à la demande va être soumis à un quota d'offre de productions européennes. Les sites comme Netflix ou Amazon Plus devront également financer la production «Made in Europe».

Les législateurs européens – Conseil et Parlement – ont conclu un accord politique ce jeudi après-midi sur de nouvelles règles concernant les services de streaming comme Netflix ou Amazon Prime. Les nouvelles règles, qui doivent encore être formellement adoptées, introduisent un minimum de 30% de contenus dans les catalogues de ces plateformes. Ces

sites de vidéo à la demande devront aussi participer au financement des productions européennes, soit en investissant directement dans des productions, soit en versant des contributions aux fonds nationaux.

Le texte de compromis, qui n'est pas public, porte plus largement sur une refonte des règles sur les services de médias audiovisuels. Il prévoit également la mise en place d'un mécanisme de protection des données personnelles pour les enfants, garantissant que leurs données «*ne seront pas exploitées pour un usage commercial*», indique le Parlement. **F.R.**